

29^{ème}

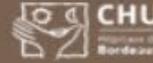
Congrès Aquitain
de Médecine
d'Urgence

CAMU
COLLEGE AQUITAIN
DE MEDECINE D'URGENCE
2023

5 & 6 AVRIL

PESSAC (33)

INSTITUT DES MÉTIERS DE LA SANTÉ
HÔPITAL XAVIER ARNOZAN



www.camu.mcocongres.com



La para-médicalisation du pré-hospitalier : vers des recommandations ?

N. TERMOZ MASSON

*Infirmier SU/SAMU38 du CHUGA
Président de la Commission Soignante SFMU*



29^{ème}

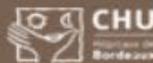
Congrès Aquitain
de Médecine
d'Urgence

CAMU
COLLEGE AQUITAIN
DE MEDECINE D'URGENCE
2023

5 & 6 AVRIL

PESSAC (33)

INSTITUT DES MÉTIERS DE LA SANTÉ
HÔPITAL XAVIER ARNOZAN



www.camu.mcocongres.com



DÉCLARATION DE LIENS D'INTÉRÊTS

- | | | | |
|---------------------------------------|---|------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> > | Consultant ou membre d'un conseil scientifique | <input type="checkbox"/> OUI | <input checked="" type="checkbox"/> NON |
| <input checked="" type="checkbox"/> > | Conférencier ou auteur/rédacteur rémunéré d'articles ou documents | <input type="checkbox"/> OUI | <input checked="" type="checkbox"/> NON |
| <input checked="" type="checkbox"/> > | Prise en charge de frais de voyage, d'hébergement ou d'inscription à des congrès ou autres manifestations | <input type="checkbox"/> OUI | <input checked="" type="checkbox"/> NON |
| <input checked="" type="checkbox"/> > | Investigateur principal d'une recherche ou d'une étude clinique | <input type="checkbox"/> OUI | <input checked="" type="checkbox"/> NON |

Déclaration de liens d'intérêt avec les industries de santé en rapport avec le thème de la présentation (loi du 04/03/2002)

29^{ème}

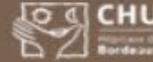
Congrès Aquitain
de Médecine
d'Urgence

CAMU
COLLEGE AQUITAIN
DE MEDECINE D'URGENCE
2023

5 & 6 AVRIL

PESSAC (33)

INSTITUT DES MÉTIERS DE LA SANTÉ
HÔPITAL XAVIER ARNOZAN



www.camu.mcocongres.com



Historique - réglementation

Article R4311-14

Version en vigueur depuis le 08 août 2004 :

- ✓ En l'absence d'un médecin, l'infirmier ou l'infirmière est habilité, après avoir reconnu une situation comme relevant de l'urgence ou de la détresse psychologique, à mettre en oeuvre des protocoles de soins d'urgence, préalablement écrits, datés et signés par le médecin responsable. Dans ce cas, l'infirmier ou l'infirmière accomplit les actes conservatoires nécessaires jusqu'à l'intervention d'un médecin. Ces actes doivent obligatoirement faire l'objet de sa part d'un compte rendu écrit, daté, signé, remis au médecin et annexé au dossier du patient.
- ✓ En cas d'urgence et en dehors de la mise en oeuvre du protocole, l'infirmier ou l'infirmière décide des gestes à pratiquer en attendant que puisse intervenir un médecin. Il prend toutes mesures en son pouvoir afin de diriger la personne vers la structure de soins la plus appropriée à son état.



Historique - réglementation

- Pas d'IDE en primaire en substitution d'un SMUR :

Un infirmier peut être amené, après régulation médicale du Samu- Centre 15, à appliquer des protocoles conservatoires dans l'attente de l'arrivée du Smur.

Situations :

- Accouchement imminent / réalisé
- Arrêt cardiaque Adulte / Enfant
- Antalgie
- Brulure grave Adulte / Enfant
- Difficulté respiratoire Adulte / Enfant
- Douleur thoracique non traumatique
- Hémorragie sévère Adulte
- Hypoglycémies
- Intoxications aux fumées d'incendies
- Réaction allergique grave Adulte / Enfant

 SAMU DE FRANCE	INFIRMIER HORS PRESENCE MEDICALE	 sfmu
2011	I- Position de Samu de France et de la SFMU sur le rôle de l'infirmier dans l'aide médicale urgente hors présence médicale	

L'IDE SEUL DEVANT UNE SITUATION DE DETRESSE MEDICALE

RECOMMANDATIONS PROFESSIONNELLES

**L'INFIRMIER (ERE) DIPLOME(E) D'ETAT SEUL DEVANT UNE
SITUATION DE DETRESSE MEDICALE**

Société Française de Médecine d'Urgence

Décembre 2011



Historique - réglementation



Evolution marquée de notre système de santé et de la montée en compétence des acteurs non médicaux exerçant en médecine d'urgence :

Février 2019 => Loi ma santé 2022 : Création de trois protocoles de coopérations pour les infirmiers exerçant en MU / Volonté de créer des pratiques avancées en MU

Année 2020 :

- Crise Sanitaire mondiale qui impose une réorganisation profonde de tous les services d'urgences et de la réponse pré-hospitalière
- Accélération des expérimentations locales (notamment EPMU)

Année 2020-2021 :

Tension démographique ++

25 octobre 2021 :

Parution du décret n° 2021-1384 relatif à l'exercice en pratique avancée de la profession d'infirmiers, dans le domaine d'intervention des urgences

Juin 2022 : Mission Flash qui autorise et donne l'opportunité à tous les SAMU de France de développer des EPMU

29^{ème}

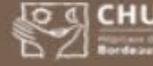
Congrès Aquitain
de Médecine
d'Urgence

CAMU
COLLEGE AQUITAIN
DE MEDECINE D'URGENCE
2023

5 & 6 AVRIL

PESSAC (33)

INSTITUT DES MÉTIERS DE LA SANTÉ
HÔPITAL XAVIER ARNOZAN



www.camu.mcocongres.com



Expérimentation EPMU

Enquête SUdF – Evaluation mission flash – août 22

- 22 SMUR et 16 projets.
- Situés à 30 et 60 km (moyenne 43 km) du SMUR de renfort.
- 3 EPMU dans des SMUR disposant de plusieurs lignes de départ en remplacement de l'une d'entre elle.
- Remplace un SMUR fermé dans 73% des cas.
- Equipage :
 - ambulancier SMUR et d'une IDE (parfois IADE) 67%
 - ambulancier SMUR, AS et IDE 11%
 - IDE, AS ou conducteur non ambulancier 16%.
 - IDE seule 6%
- Dans 77% des SAMU-Centre 15 bénéficiant il existe des critères d'engagement spécifique à l'EPMU

29^{ème}

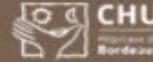
Congrès Aquitain
de Médecine
d'Urgence

CAMU
COLLEGE AQUITAIN
DE MEDECINE D'URGENCE
2023

5 & 6 AVRIL

PESSAC (33)

INSTITUT DES MÉTIERS DE LA SANTÉ
HÔPITAL XAVIER ARNOZAN



www.camu.mcocongres.com



Contribution SUDF / SFMU / ANCESU





Création d'une UMH-P

- Unité Mobile Hospitalière Paramédicalisée (**UMH-P**) : nouvel effecteur dont l'AMU va pouvoir bénéficier
- Ne **se substitue pas** à un SMUR (**UMH-M**) → Volonté forte de ne pas proposer une offre dégradé de soins
- Utilisation et **valorisation des compétences** des infirmiers exerçant en SMUR renforcées par une formation spécifique

Objectif de rationaliser l'usage des ressources médicales

29^{ème}

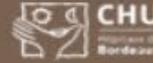
Congrès Aquitain
de Médecine
d'Urgence

CAMU
COLLEGE AQUITAIN
DE MEDECINE D'URGENCE
2023

5 & 6 AVRIL

PESSAC (33)

INSTITUT DES MÉTIERS DE LA SANTÉ
HÔPITAL XAVIER ARNOZAN



www.camu.mcocongres.com



Prérequis indispensables :

- IDE exerçant en structure d'urgences depuis au moins 4 ans.
- Avoir une expérience d'infirmier en SMUR depuis au moins 2 ans.
- Garder une activité spécifique SMUR en UMH-M ou en SU avec une activité SAUV.
- L'IPA mention MU pourra exercer dans les UMH-P selon leur champ de compétence

Formation dispensé par les universités ou au sein des CESU :

- Part théorique (enseignement/simulation)
- Part pratique (stage &/ou période d'immersion)

**Revalidation annuelle nécessaire afin d'assurer
le maintien des acquis**



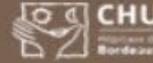
29^{ème}
Congrès Aquitain
de Médecine
d'Urgence

CAMU
COLLEGE AQUITAIN
DE MEDECINE D'URGENCE
2023

5 & 6 AVRIL

PESSAC (33)

INSTITUT DES MÉTIERS DE LA SANTÉ
HÔPITAL XAVIER ARNOZAN



www.camu.mcocongres.com



Exemple de typologie des interventions

Chaque SAMU mettant en œuvre une UMH-P doit donc définir une liste de critères d'engagement de ce moyen, répondant aux compétences attendues des infirmiers intervenants.





Exemples de typologie des interventions

- Douleur traumatique ou non traumatique ;
- Hypoglycémie avec trouble du comportement, agitation et difficulté de resucrage par voie orale
- Douleur thoracique non traumatique à faible risque de SCA
- Tableau évocateur d'une crise convulsive généralisée, patient aux antécédents de convulsions
- Dyspnée sans signe de détresse respiratoire chez un asthmatique connu ou un patient BPCO connu, ne cédant pas au traitement habituel
- Hémorragie extériorisée
- Lipothymie et/ou dyspnée survenant dans un contexte évocateur d'allergie
- Brûlure localisée manifestement du 2° ou 3° degré avec hyperalgie

En dehors des situations de détresse vitale et des situations à risque de détresse vitale =
déclenchement d'une UMH-M

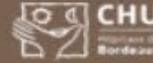
29^{ème}
Congrès Aquitain
de Médecine
d'Urgence

CAMU
COLLEGE AQUITAIN
DE MEDECINE D'URGENCE
2023

5 & 6 AVRIL

PESSAC (33)

INSTITUT DES MÉTIERS DE LA SANTÉ
HÔPITAL XAVIER ARNOZAN



www.camu.mcocongres.com



L'élaboration et l'application de protocoles infirmiers spécifiques à cette activité seront définies en concertation:

- **SFMU**
- **SUdF,**
- **l'ANCESU,**
- **le CNUMU, en lien avec le CNP MU**



29^{ème}

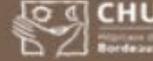
Congrès Aquitain
de Médecine
d'Urgence

CAMU
COLLEGE AQUITAIN
DE MEDECINE D'URGENCE
2023

5 & 6 AVRIL

PESSAC (33)

INSTITUT DES MÉTIERS DE LA SANTÉ
HÔPITAL XAVIER ARNOZAN



www.camu.mcocongres.com



Composition des différentes équipes

UMH-P :

- Un infirmier exerçant dans une structure d'urgence avec expérience des soins pré-hospitaliers ayant reçu une formation spécifique
- Un ambulancier DE qui pourra assister l'infirmier

AMU devra être en contact permanent avec cette UMH-P grâce à l'utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication

UMH-M (Unité Mobile Hospitalière Médicalisé) :

- Un médecin Urgentiste
- Un infirmier DE
- Un ambulancier DE



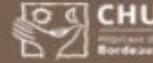
29^{ème}
Congrès Aquitain
de Médecine
d'Urgence

CAMU
COLLEGE AQUITAIN
DE MEDECINE D'URGENCE
2023

5 & 6 AVRIL

PESSAC (33)

INSTITUT DES MÉTIERS DE LA SANTÉ
HÔPITAL XAVIER ARNOZAN



www.camu.mcocongres.com



Responsabilité du MU depuis la régulation (AMU) :

Déclenchement de l'UMH-P et suivi de l'intervention sous la responsabilité de l'AMU qui devra assurer :

- La décision d'engagement **excluant les engagements réflexes** : le médecin régulateur urgentiste du SAMU informera l'appelant de la nature du moyen engagé.
- Le suivi de l'intervention et l'envoi éventuel d'un renfort, notamment la possibilité d'un relai par une Unité Mobile Hospitalière Médicalisée (UMH-M).
- L'établissement d'une hypothèse diagnostique, .
- La prescription des thérapeutiques.
- L'orientation et la préparation de l'accueil du patient.



Traçabilité de l'intervention

- Nomination du médecin régulateur du SAMU dans le dossier SMUR
- Dossier médicale- qui doit comporter les éléments clés du bilan et préciser les prescription données par le médecin régulateur et réalisées par l'infirmier





Disposition spécifique à chaque intervention

- **Information** de l'appelant par le médecin régulateur urgentiste du SAMU de l'envoi d'une UMH-P, et donc de l'absence de médecin.
- Identification du professionnel auprès du patient et recueil de son consentement.
- L'envoi d'un UMH-P **ne doit pas retarder** le bilan secouriste
- **Réalisation du bilan paramédical**
- Transmission **dans les meilleurs délais d'un bilan paramédical au médecin régulateur urgentiste du SAMU**. L'existence de signes de gravité impose un contact immédiat avec la régulation du SAMU. Dans tous les cas, le bilan doit être transmis **avant la mise en route du protocole de soins**, sauf urgence vitale.
- **Connaissance** et **respect** des critères d'inclusion, des critères d'exclusion et de la posologie des médicaments des protocoles ;
- **Réalisation de la traçabilité**

Transmission de l'ensemble des éléments de l'intervention au service receveur.

29^{ème}

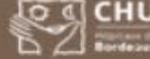
Congrès Aquitain
de Médecine
d'Urgence

CAMU
COLLEGE AQUITAIN
DE MEDECINE D'URGENCE
2023

5 & 6 AVRIL

PESSAC (33)

INSTITUT DES MÉTIERS DE LA SANTÉ
HÔPITAL XAVIER ARNOZAN



www.camu.mcocongres.com



Conclusion

- Evolution de la demande soins en pré hospitalier et les différentes expérimentation issu de la mission flash amène à proposer la création de ces **UMH-P**
- **Solution qui vise à proposer une réponse graduée de l'offre de soins en préhospitalier afin de renforcer la capacité des SAMU.**
- **Solution à adapter aux spécificités locales et besoins de chaque centre.**

Un juste soin à une juste utilisation des moyens de santé